



VIGILANCE & ACTION

"Il n'y a qu'une fatalité, celle des peuples qui n'ont plus assez de forces pour se tenir debout et qui se couchent pour mourir".

"Le destin d'une nation se gagne chaque jour contre les causes internes et externes de destruction".

bulletin de liaison du MOUVEMENT INITIATIVE ET LIBERTE (M.I.L.)
N° 49 OCTOBRE 1991

ISSN 0989-3237

L'affaire Aérospatiale – De Havilland : **LES INTERETS FRANCAIS** **TRAHIS PAR LES SOCIALISTES**

par **André DECOCQ**

Professeur de droit communautaire à l'Université Panthéon-Assas (Paris II)
Ancien membre du groupe d'experts pour l'élaboration d'un nouveau droit de la concurrence (1986)
Président du Mouvement Initiative et Liberté

Le 2 octobre de cette année, la Commission des Communautés européennes a déclaré "incompatible avec le marché commun", en application du règlement du Conseil de ces Communautés du 21 décembre 1989, relatif au contrôle des opérations de concentration entre entreprises, le projet de rachat par l'Aérospatiale associée à l'entreprise italienne Alenia du constructeur d'avions canadien De Havilland. Cela revient à interdire la réalisation de ce projet.

En dépit de ce que le gouvernement français fait répandre dans les médias, la Commission ne peut rouvrir le dossier (elle pourrait seulement déclarer compatible avec le marché commun un nouveau projet qui, par hypothèse, ne conférerait pas au groupement franco-italien la maîtrise industrielle et commerciale de l'avionneur canadien – ce qui lui ôterait pratiquement tout intérêt). Le Conseil, que le dit gouvernement menace de saisir, n'a aucun pouvoir dans ce domaine. Cette menace n'est que jactance.

Le seul moyen de remettre en cause la décision de la Commission serait un recours en annulation devant la Cour de justice des Communautés européennes – la "Cour de Luxembourg" – que l'Aérospatiale ne manquera pas de former et dont on ose espérer que les services juridiques du quai d'Orsay le soutiendront franchement et utilement. Mais il serait imprudent, alors surtout que le texte officiel de la décision n'a pas encore été publié, de miser sur le succès d'un tel recours, qui ne pourra s'appuyer que sur des motifs purement juridiques. Et de toute manière la procédure durera au moins plusieurs mois – assez longtemps pour que De Havilland trouve un autre acquéreur ou dépose son bilan.

L'atteinte aux intérêts industriels de la France est d'une extrême gravité. Des hommes politiques de toutes opinions l'ont compris et ont exprimé une émotion qui, chez la plupart d'entre eux, était sans doute sincère.

Mais il est indécent que les socialistes mêlent leur criaileries à ces protestations. Car ce n'est pas à l'idéologie libérale qu'il faut s'en prendre : elle répugne à tout contrôle autoritaire des concentrations d'entreprises. Ce n'est pas non plus au commissaire chargé de la concurrence, qui est britannique et fut ministre de Margaret Thatcher : à supposer qu'il ait cherché à servir les intérêts de son pays en sacrifiant ceux de la France, il n'aurait pu y parvenir que parce que le règlement du 21 décembre

1989 donne à la Commission le pouvoir de s'opposer à une concentration par une décision prise à la majorité et qu'en l'occurrence, une majorité de commissaires en a ainsi décidé. Ce sont les socialistes qui sont les coupables, et parce qu'ils sont responsables de l'adoption de ce règlement et parce que l'un d'entre eux et non des moindres a permis que se forme une majorité hostile aux intérêts français : double trahison.

1°) Il faut savoir que le traité de Rome, qui a institué la Communauté économique européenne, s'il prévoit un contrôle des comportements anticoncurrentiels (ententes, abus de position dominante) exercé par la Commission, n'organise pas un contrôle des structures de l'économie (opérations de concentration entre entreprises) – à la différence du traité de Paris qui a institué la Communauté européenne du charbon et de l'acier, mais dont le domaine d'application est limité.

La commission, qui a toujours compté en son sein une majorité de partisans d'une Europe supranationale [*"on peut faire des discours sur l'Europe supranationale. Ce n'est pas difficile. C'est même facile d'être un jean-foutre!" (le Général de Gaulle, cité par Edouard Sablier, Valeurs Actuelles du 14 oct.1991, p.21)*] a prétendu qu'il y avait là une lacune du droit communautaire et a soumis au Conseil, dès 1973, une proposition de règlement sur le contrôle des opérations de concentration entre entreprises. En vain. Elle a récidivé à diverses reprises, sans plus de succès (en 1977, le gouvernement Barre a fait voter une loi instituant un tel contrôle par les autorités nationales pour avoir une raison de plus de s'opposer à l'immixtion des autorités de Bruxelles dans les structures de l'économie française). En 1987, une nouvelle tentative a tourné court, en raison de l'opposition du gouvernement de Jacques Chirac, conjuguée avec les réserves de la Grande-Bretagne, notamment.

Il n'était pas concevable, en effet, pour ce gouvernement, qui venait de maintenir, sans grand enthousiasme, un contrôle national de la concentration économique dans l'ordonnance du 1er décembre 1986 relative à la liberté des prix et de la concurrence, mais en réservant l'initiative de la procédure comme la décision finale au pouvoir politique, d'abandonner à un organisme technique littéralement apatride [*"On n'imagine pas un truc où des techniciens recrutés par cooptation feraient la loi depuis leurs bureaux" (le Général de Gaulle, même citation d'Edouard Sablier)*] un droit de surveillance et de contrôle sur les structures de l'économie françaises. Dans l'esprit de

l'ordonnance du 1er décembre 1986, le contrôle des concentrations relève de la politique plus que du droit de la concurrence ; les ministres compétents arrêtent leur décision en tenant compte non seulement de considérations économiques, mais encore des incidences sociales de l'opération et des exigences de l'indépendance nationale.

L'indépendance nationale, comme l'identité nationale, voilà ce que les socialistes haïssent au plus profond d'eux-mêmes. C'est ce qui explique leur frénésie supranationaliste, qui est la négation même de l'idée européenne dans sa grandeur et sa fécondité.

Le malheur a précisément fait qu'à peine Mitterrand ré-élu, la présidence du Conseil des Communautés européennes échût à la France. Le ministre des affaires européennes du gouvernement Rocard, qui exerçait cette présidence lors de l'examen de la proposition de règlement sur le contrôle des concentrations, non seulement a voté pour son adoption, mais a fait en sorte de convaincre ses collègues britannique et allemand d'y consentir. Au Journal officiel des Communautés européennes [n° L.395 du 30 déc.1989, p.12], le règlement du 21 décembre 1989 porte sa signature : "par le Conseil, le président E. CRESSON".

Dans une interview donnée quelques jours plus tard, à l'occasion de la fin de la présidence française, cette jacasse confiait que "la directive (sic : il s'agit d'un règlement) adoptée le 21 décembre 1989 sur le contrôle communautaire des concentrations économiques" était, "incontestablement", "son plus vif sujet de satisfaction".

Est-ce pour la couvrir que l'actuel ministre délégué aux affaires européennes a déclaré, dans une réponse laborieuse à une question orale avec débat, le 9 octobre : "on se trompe de cible en attaquant... la Commission, à propos d'une décision individuelle... Ce n'est pas parce que cette décision est contestable que le principe d'un contrôle a priori des concentrations est lui-même contestable... je suis désolée d'assister à un tel déchaînement de propos anti-européens à cette occasion..." ? [J.O. Débats Assemblée Nationale, 1ère séance du 9 oct.1991. p.4338 et 4339].

En tout cas, le sens du propos est clair : 1°) critiquer la Commission et ses pouvoirs excessifs, c'est être "anti-européen" – donc ce collège de fonctionnaires irresponsables qui ne procèdent d'aucune élection, c'est "l'Europe" ; 2°) tant pis si, à l'occasion, dans l'exercice de ses pouvoirs, la Commission lèse gravement les intérêts français – on ne fait pas d'omelette sans casser d'oeufs.

Décidément, les socialistes n'aiment pas la France.

2°) Lors du vote de la Commission sur le projet de rachat de De Havilland par le groupement Aérospatiale-Alénia, l'un des deux commissaires de nationalité française, Christiane Scrivener, était opportunément absente. L'autre, Delors, président de la Commission, s'est abstenu, en assurant par là l'adoption, à une voix de majorité, du projet de décision déclarant ce rachat "incompatible avec le marché commun".

Depuis, il a multiplié les déclarations pour se justifier, se solidarisant avec la majorité de la Commission mais minimisant ses pouvoirs et fuyant en fin de compte ses responsabilités.

Il faut tirer la leçon de ce comportement d'un homme qui, bien qu'il ait été le ministre de l'économie et des finances de la faillite, auteur de trois dévaluations, entre 1981 et 1984, réduit en cette qualité à tenter d'enfermer les Français à l'intérieur des frontières en leur allouant 2000 francs par an et par personne pour se rendre à l'étranger, peut faire figure de "président de la Communauté", voire de "l'Europe", plastronnant lors des réunions du Conseil européen avec les chefs d'Etat et de gouvernement, représentante, dans l'esprit de beaucoup de socialiste, le "sauveur suprême" (il n'est pourtant "ni Dieu, ni César, ni tribun") et trouve assez de sondés imbéciles pour paraître favori dans la course à la succession du calamiteux Mitterrand.

Cette leçon est triple.

Un homme qui, au cours d'un scrutin décisif pour les intérêts français dans un organisme communautaire, est capable d'oublier qu'il est français, n'est ni capable ni digne de devenir le président de la France.

Un homme qui ergote sur ses responsabilités dissipe l'illusion créée par son outrecuidance et révèle crûment sa mé-

diocrité de petit commis, sa papelardise de cul-bénit post-conciliaire : il ne sera jamais un chef.

Un homme qui se cramponne, après la libération de l'Europe de l'Est et de la Russie, à la supranationalité socialiste, au point d'avoir trouvé, dans la journée du 19 août 1991, au putsch communiste qui allait piteusement échouer, l'avantage de "calmer les ardeurs nationalistes", n'est qu'un vestige d'une idéologie fausse, malfaisante et qui se décompose sous nos yeux.

Cet anti-français à la tête de la France ? Jamais !

L'ARMEE DE METIER, ANTINOMIE DE LA CONSCRIPTION ?

par Michel CARAGE

Secrétaire Général du MIL
Compagnon de la Libération

Sans aucun doute, si la soudaine et aberrante décision présidentielle du 9 janvier dernier devait être sans appel (aucun appelé du contingent sur théâtre d'opération). Ainsi, la guerre ne serait en principe plus du tout l'affaire des citoyens en âge de porter les armes mais de professionnels, la conscription et donc les réserves devenant sans objet. Raisonnablement, doit-on s'arrêter à une pareille considération ?

Que le corps de bataille, terrestre, aériens et maritime doivent être presque exclusivement formé de professionnels est évident. Ce que le Général de Gaulle avançait il y a 60 ans est encore plus impératif aujourd'hui. Voir les problèmes posés à nos armées par la guerre du Golfe, même abstraction faite de la décision présidentielle.

Mais nos problèmes de défense et de responsabilités militaires extérieures peuvent-ils ne reposer que sur ce corps de bataille ? Evidemment pas, notamment quant au moyens de soutien, d'occupation du terrain, de défense en profondeur du territoire national. Est-il raisonnable de prétendre professionnaliser l'ensemble de ces moyens complémentaires ? Quel coût acceptable par rapport à une conscription sélective et à des effectifs complémentaires mobilisables en période de crise ?

Comment résoudre efficacement le problème d'une augmentation massive mais qualitative des engagements alors qu'il paraîtrait que dans le cadre du système hybride actuel le problème du recrutement se pose déjà ? A ces interrogations non limitatives, il faut ajouter celles des incidences sur la cohésion nationale, sur la crédibilité de notre dissuasion reposant sur un véritable esprit de défense, sur enfin les relations Armées-Nation.

Est-il ainsi acceptable et de bonne politique pour l'opposition d'affirmer aujourd'hui, apparemment sans examen sérieux des contraintes humaines, financières et civiques d'exécution, sans véritable débat interne préalable et surtout sans nuance, que la solution de l'ensemble de nos problèmes de défense passe par des armées intégralement professionnalisées ?

En tous cas, le résultat immédiat de ces affirmations médiatisées a été de permettre à la gauche de voler au secours de l'armée dans la nation, de désespérer de bons citoyens et notamment beaucoup de jeunes qui croient encore à la notion de devoirs de défense de la patrie. Que nos politiques à l'origine de ce coup médiatique interrogent donc par exemple nos jeunes amis de l'Union Nationale inter-universitaire (UNI). Eux ont réfléchi aux problèmes de l'avenir du service militaire, notamment dans le cadre de forces armées permanentes majoritairement "professionnelles".

EPINGLONS ... EPINGLONS ...

par Jacques GUGGENHEIM

membre du Conseil National du R.P.R

membre du Comité d'Honneur du Mouvement Initiative et Liberté

LA MOULE, LE CASQUE ET LE SIDA

Etrange idéologie que celle de nos socialo-marxistes qui nous entraînent de force depuis dix ans –plus ou moins rapidement, plus ou moins franchement, plus ou moins directement– vers "la réalisation des 110 propositions" et les promesses de "la lettre aux Français".

Cette idéologie comporte deux tendances :

a) une volonté absolue de *contrainte de l'Etat* ;

b) un désir de protéger de nouveaux espaces de liberté, et plus particulièrement *l'espace de liberté sexuelle*, arme redoutable pour venir à bout de *la Famille source des inégalités honnies*.

a) Volonté de contrainte :

– *un arrêté préfectoral* d'août 1991 interdit la consommation de moules dans le département de l'Aude au motif qu'une algue peu toxique risque *d'occasionner des coliques*, jugez du peu !

– *une loi* interdit aux motocyclistes *de rouler sans casque*, son absence augmentant fortement les risques de mort en cas d'accident.

– il en est de même pour les ceintures de sécurité, etc, etc.

b) Volonté de protéger l'espace de liberté sexuelle :

– absence de toute mesure réglementaire destinée à protéger la population contre les risques de prolifération du sida.

La caractéristique la plus grave de ce fléau, de *cette "maladie du diable"* est qu'elle *s'attaque principalement aux homosexuels et qu'il est devenu pour certains inconvenant d'en parler, à défaut pour les autres de les admirer pour "leur largeur de vue"*.

Qui oserait nier que *si le sida se transmettait par les bénitiers*, c'est la première tendance, celle de la contrainte qui aurait prévalu.

8 septembre 1991

PLUS DEMAGOGUE TU MEURS

François Mitterrand vient d'ordonner la rédaction par le Gouvernement d'un projet de loi –à moins que ce ne soit par le Parti socialiste d'une proposition de loi– obligeant les Parlementaires *à communiquer la valeur de leur patrimoine*.

Voilà qui va réjouir le peuple de gauche qui saura enfin que les Dassault, Taittinger et autre Tapie sont plus riches que leurs élus, instituteurs socialistes.

Les braises de la lutte des classes ne sont pas éteintes et pourtant ce qu'il importerait de connaître c'est l'enrichissement des parlementaires –entre autres– durant leur mandature.

En effet les gens fortunés de naissance sont moins enclins que les moins aisés à vouloir profiter de leur mandat pour s'enrichir ; ce n'est pas un paradoxe et Mazarin le savait déjà.

Par ailleurs, mesurer le seul enrichissement n'est pas satisfaisant : *il suffit de claquer "son fric"*, n'est-ce-pas Monsieur Nucci, *pour passer à travers les mailles de ce contrôle*.

Enfin et sauf erreur, *le candidat Mitterrand n'a-t-il pas interprété astucieusement l'obligation* de communiquer le montant de sa fortune *en chiffrant la valeur de ses propriétés à leur prix d'achat* et non à la valeur vénale en 1988 ?

Plus démagogue tu meurs.

10 septembre 1991

LE CULTE DE L'INDICE DES PRIX

La valeur de l'unité de base des entretiens téléphoniques –qui fait partie de l'indice des prix– reste fixée à 73 centimes.

Par contre France Télécom vient de décider –avec la bénédic-

tion du Quai Branly bien sûr– que la durée de la communication urbaine passerait dans quatre mois de 6 à 5 minutes.

Cela correspond à une hausse de 16,66 % ; en 1993 cette durée tombera à 4 minutes et *en 1994 à 3 minutes : hausse 50 %* (en réalité, la durée moyenne des communications urbaines étant de 4 minutes 1/4, celles-ci coûteront à l'utilisateur en 1994, 2 unité de base au lieu d'1 actuellement ; hausse 100 %).

La vie n'augmente pas puisque l'indice ne change pas !

Au fait France Télécom n'a fait en la circonstance que suivre l'exemple de la SNCF dont le prix au kilomètre fait également partie de l'indice des prix. C'est la raison pour laquelle *il devient à peu près impossible de trouver des "trains sans suppléments"*, car les suppléments, eux, ne sont pas dans l'indice.

Chapeau aux Grands Manipulateurs.

12 septembre 1991

LE QUINQUENAT OU LA FIN DE LA V^e REPUBLIQUE

Il est évident pour tous que *les institutions de la V^e République*, telles qu'elles sont appliquées depuis 1981 par François Mitterrand *sont dévoyées dans leur esprit*.

Et cela durant 14 ans, si Dieu le veut, puisque notre "Bourguibtrèsbas" s'accrochera à son mandat quels que soient les désaveux qui lui seront infligés par les sondages, les diverses élections partielles et même les législatives de 1988, comme ce fut le cas en 1986.

Faire ce constat ne doit toutefois pas avoir pour résultat de *se jeter à corps perdu vers l'instauration du quinquennat sans en mesurer toutes les conséquences*.

Il semble en effet évident qu'en fixant la durée du mandat présidentiel à 5 ans, tout en permettant au Président nouvellement élu de dissoudre l'Assemblée Nationale dans la foulée de son élection, nous aurions une chambre majoritairement de la tendance politique du Président (que ce soit une majorité absolue ou relative).

L'absence de tout contre-pouvoir réel, malgré un Sénat d'opposition qui n'a pas le dernier mot, *nous conduira à un pouvoir dictatorial* au sens romain du terme. Mais à Rome la dictature durait six mois et non cinq ans.

Ce pouvoir de dissolution conduira rapidement à faire systématiquement *coïncider élections présidentielles et législatives*. Les Français se désintéresseront encore plus de la politique, entraînant un abstentionnisme record et la mort de toute démocratie véritable.

Cette caricature de démocratie aboutira dans les faits, comme Tocqueville l'avait discerné, à la délégation à une oligarchie du pouvoir de gouverner.

Il n'existe qu'un seul remède : que cette oligarchie soit précaire, et qu'elle soit révocable.

Il y a lieu de *réhabiliter le référendum et de rendre son verdict obligatoire* pour que les successeurs du Général de Gaulle soient obligés comme lui de tirer les conséquences d'une consultation référendaire désavouant l'Exécutif.

Par ailleurs, il faudrait étendre les dispositions constitutionnelles qui interdisent toute nouvelle dissolution durant les douze mois qui suivent une première dissolution.

Il suffirait de prévoir qu'un *Président élu n'a pas la possibilité de dissoudre le Parlement durant les 12 premiers mois de son mandat* ; l'état de grâce ayant perdu son effet, l'électeur pourrait alors exprimer sa volonté sans contrainte politique.

EPINGLONS .. EPINGLONS ... (suite)

Les résultats des législatives de 81 et de 88 qui se sont déroulées dans la foulée des présidentielles d'une part, et celui de 86 prouvent à l'évidence la nécessité d'une telle réforme. La Politique est l'art du possible, dit-on, ce doit être également l'art de discerner les conséquences directes et indirectes de tout acte gouvernemental.

Ce n'est pas sans raison que le Général de Gaulle a choisi le Septennat ; ce choix comportait des devoirs et des droits pour le Président de la République.

Il a maintes fois voulu vérifier pendant 10 ans le "consensus" (sans que le terme soit "inventé") à coup de référendums et est parti le jour même où il a été désavoué par les électeurs.

François Mitterrand s'est attribué les droits constitutionnels mais en a refusé les devoirs (ce qui est normal pour un socialiste : toujours plus de droits, mais jamais de devoirs).

Mais s'il faut remédier à cette carence *le quinquennat n'est certainement pas la panacée, il nous apporterait peu de bien et beaucoup de mal* et, à échéance la fin de la V^e République.

Le remède passerait peut-être par la réhabilitation du référendum et l'interdiction de dissoudre l'Assemblée Nationale dans la première année du septennat.

13 septembre 1991

**FRANCOIS MITTERRAND VEUT CREER
UN ESPACE EUROPEEN SOCIALISTE
POUR IMPOSER
LE SOCIALISME AUX FRANÇAIS.**

Il semble utile d'analyser les mobiles qui conduisent François Mitterrand à prendre les positions que l'on connaît en politique étrangère.

Lors de sa conférence de presse du 11 septembre, le Président a expliqué avec force et conviction qu'il est et qu'il resterait socialiste (il a été plus discret en ce qui concerne le passé et pour cause... mais, il n'y a rien de pire que les néophytes).

- De 1981 à 1983 sa politique est clairement orientée vers la rupture avec le capitalisme et la lutte des classes.

- Il a conclu à juste titre, du désastre économique qui s'en suivit, que dans une économie mondiale aussi imbriquée qu'actuellement, *le socialisme n'était pas viable au milieu d'un concert de nations libérales.*

- La conclusion s'imposait d'elle-même, *tout faire pour que les Etats européens deviennent socialistes*, alors la voie serait ouverte en France pour le socialisme triomphant et la rupture définitive avec le capitalisme, rêve mis en sommeil depuis 1984.

- La vie dans le ghetto élyséen, entouré de ses thuriféraires attirés, et l'âge aidant, *François Mitterrand, obsédé par cet objectif, a pris ses désirs pour des réalités.*

Voilà l'explication de toutes les erreurs de comportement et de jugement du Président en matière de politique étrangère :

a) il rencontre en Septembre 88 le candidat démocrate Dukakis lors d'un voyage aux USA, mais "snob" Georges Bush qui sera élu deux mois plus tard haut la main ; pour Mitterrand ce sont les démocrates qui doivent gagner et non l'équipe Reagan.

b) il flirte outrageusement avec Papandreou, Melina Mercouri et autres qui seront chassés de la scène politique en 1989 : ils sont socialistes.

c) il se rapproche du général Jaruzelski, même contre l'avis de son premier ministre, et le visite à l'été 89 alors que Walesa sera élu un an plus tard.

d) il méprise la Présidente démocratiquement élue en 1990 du Nicaragua en remplacement du gauchiste Ortega.

e) il reçoit avec ostentation l'adversaire socialiste du Chancelier Kohl, Oscar Lafontaine à la victoire duquel il croyait ; il est battu à plate-couture.

f) après la chute du Mur il se précipite à Berlin-Est pour signer avec le Chef de gouvernement communiste un accord de coopération de 5 ans, dix mois plus tard M. Modrow et la RDA disparaissent après le succès des chrétiens-démocrates de Lothar de Maizière.

g) en avril 1991 il refuse de recevoir de façon correcte Boris Eltsine qui vient de se faire injurier devant le Parlement européen par son ancien ministre J.P. Cot au motif que c'est un populiste irresponsable et un adversaire de "l'ami" Gorbatchev.

h) le 19 août, Mitterrand enterre un peu vite Gorbatchev en faveur des "nouveaux dirigeants" qui seront "jugés à leurs actes" et devient le *vaguemestre du Président lanev* ; à défaut de Gorbatchev et de sa "maison commune", tout plutôt que Eltsine.

i) il y a fort à parier que Mitterrand tout à son rêve, ne réalise pas que Gorbatchev est rejeté par la population de la Russie ; il va continuer à le soutenir à bout de bras (de nos bras) *alors qu'il se trouve déjà en acharnement thérapeutique.*

François Mitterrand s'imagine que c'est par la bande, *par sa politique étrangère, conçue uniquement pour soutenir les leaders socialistes* dans les Pays étrangers, *qu'il créera un espace européen socialiste permettant la transformation de la France en pays socialiste.*

La défaite des socialistes suédois après un demi siècle de pouvoir devrait lui faire comprendre que le socialisme c'est le passé.

En fait le Socialisme c'est un Capitalisme d'Etat qui se cache.

16 septembre 1991

| | | |
|--|-----------------|--|
| DECOUPER OU A RECOPIER ET A RENVOYER AU MIL 4 rue F. Mistral 75015 Paris. Tel : 45 54 15 57 | | VIGILANCE & ACTION |
| Je, soussigné(e), déclare vouloir adhérer au Mouvement Initiative et Liberté (MIL) (OUI/NON) | | est édité par le |
| déclare vouloir m'abonner au bulletin "VIGILANCE & ACTION" (OUI/NON) | | |
| NOM : | PRENOM : | MOUVEMENT |
| ADRESSE : | | INITIATIVE & |
| | | LIBERTE |
| DATE ET LIEU DE NAISSANCE : | TELEPHONE : | Directeur de la publication A. DECOCQ |
| PROFESSION : | ETABLISSEMENT : | |
| COTISATION MEMBRE : 100 Frs | DATE | SIGNATURE |
| COTISATION DE SOUTIEN : 500 Frs | | |
| COTISATION BIENFAITEUR : à partir de 1.000 Frs | | |
| ABONNEMENT AU BULLETIN : 150 Frs (abonnement au bulletin V&A pour les adhérents : 20 Frs) | | Imprimerie Spéciale |
| (La carte d'adhérent du MIL est renouvelable chaque année.) | | |
| L'année 1992 débute le 1 ^{er} octobre 1991 et finit le 31 décembre 1992) | | Dépôt légal à parution |